



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

26 MAI 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 26 mai 2010 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général** - **Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Monsieur Erik BAUDRY, Madame Catherine LABBEY, *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Djamila GAULUPEAU, Nicole BARENTON

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, Alain ELIE, *Conseillers Municipaux*.

Excusé avec pouvoir : Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur André TAILLANDIER
Madame Françoise PREVOTAT donne pouvoir à Madame Martine DEGRAIN

Excusé : Monsieur Freddy LOZANO

Secrétaire de séance : Madame Janine LAMIRAULT

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 20 mai 2010.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2010 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- SALLE D'EXPRESSION CORPORELLE : choix des entreprises.
- PROMOSOFT : contrat de maintenance.
- BEQUET FORMATION : convention pour la formation au permis EB + code.
- ANACEJ : convention pour la formation «Concevoir son séminaire d'intégration» - Mme LABBEY.
- ANACEJ : convention pour la formation «Concevoir son séminaire d'intégration» - Mme FAUVEAU.
- Renouvellement de la ligne de trésorerie.
- MAPA : acquisition d'un photocopieur.
- MAPA : acquisition d'un tracteur équipé d'une coupe de tonte.

A / FINANCES

- a/ 1 - Compte Administratif 2009 : Approbation.
 - a/ 1-1 - Compte Administratif 2009 : Commune.
 - a/ 1-2 - Compte Administratif 2009 : Caisse des Ecoles.
- a/ 2 - DECISION MODIFICATIVE :
 - a/ 2-1 - DECISION MODIFICATIVE : Elévateur.
 - a/ 2-2 - DECISION MODIFICATIVE : dépôt de garantie - SNUIPP.
 - a/ 2-3 - DECISION MODIFICATIVE : nouvelle opération « Terrain de pétanque ».
 - a/ 2-4 - DECISION MODIFICATIVE : photocopieur.
- a/ 3 - CONSEIL GENERAL : FDAIC 2010 - Aménagement de sécurité RD 6
- a/ 4 - CONSEIL GENERAL : FDAIC 2010 - Accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite
- a/ 5 - PREFECTURE : indemnité de gardiennage des églises communales.
- a/ 6 - CIMETIERE : conversion d'une concession en cave-urne.
- a/ 7 - RESTAURANT SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2010-2011.
- a/ 8 - ETUDE SURVEILLEE : Tarifs année scolaire 2010-2011.
- a/ 9 - TRESORERIE DE CHARTRES BANLIEUE : indemnité de gestion du receveur.
- a/ 10 - CONSEIL GENERAL : produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales des établissements exceptionnels d'Eure et loir.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- b/ 1 - Etablissement de la liste préparatoire relative au Jury d'assises.
- b/ 2 - Réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.
- b/ 3 - Création d'un poste de Rédacteur.
- b/ 4 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.
- b/ 5 - Tableau des effectifs.
- b/ 6 - ACCUEILS DE LOISIRS : prime pour les Directeurs.
- b/ 7 - ACCUEILS DE LOISIRS: création de postes d'animateurs.
 - b/ 7-1 ACCUEIL DE LOISIRS - ILOT BLEU : création d'un poste d'animateur.
 - b/ 7-2 ACCUEIL DE LOISIRS - LA MIHOUE : création de postes d'animateurs.
- b/ 8 - Création d'emplois en Contrat Unique d'Insertion (CUI).
- b/ 9 - Demande de départ à la retraite.
- b/ 10 - Recrutement d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

- b/ 11 - Mariage : Karine BERTHEREAU.
- b/ 12 - Mariage : Monique DAVID.
- b/ 13 - Frais de déplacement des Agents territoriaux.
- b/ 14 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

- c/ 1 - CONSEIL GENERAL : convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien - aménagement de sécurité RD6.
- c/ 2 - CONSEIL GENERAL : déclassements de routes départementales.
- c/ 3 - CONSEIL GENERAL : état de l'ouvrage d'art rue de Chartres.
- c/ 4 - PREFECTURE : dérogation de survol à basse altitude.
- c/ 5 - TERRAIN DE PETANQUE : convention de mise à disposition.
- c/ 6 - PREFECTURE : réserve communale de sécurité civile.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

- d/ 1 - FEU DE SAINT JEAN : Contrat d'engagement pour l'animation musicale.
- d/ 2 - REPAS DES ÂÎNES : contrat d'engagement pour l'animation.
- d/ 3 - LES JEUDIS CULTURELS : contrat d'engagement pour un concert - AUREORE OROR.
- d/ 4 - LES JEUDIS CULTURELS : contrat d'engagement pour un concert - SWING 42.
- d/ 5 - Collectif sur la réforme des retraites : demande de location de l'Espace Jean Moulin.
- d/ 6 - Collectif des Sans Papiers : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.
- d/ 7 - Banquet Marceau : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.
- d/ 8 - Association « Les Papillons Blancs » : demande de location de l'Espace Jean Moulin.
- d/ 9 - Exposition vivante sur les énergies.
- d/ 10 - Village de la sécurité routière.
- d/ 11 - Concours des Maisons fleuries 2010.
- d/ 12 - Hommage à Madame VIOLLETTE
- d/ 13 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements
 - d/ 13-1 - collecte du 11 février 2010.
 - d/ 13-2 - collecte du 28 avril 2010
- d/ 14 - ASPTT CHARTRES : remerciements - Semi marathon de Chartres.
- d/ 15 - TRESORERIE de CHARTRES BANLIEUE : départ à la retraite de Monsieur Bernard GAUTHIER, Trésorier Principal.
- d/ 16 - INSEE : enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.
- d/ 17 - AGENCE REGIONALE DE SANTE : création.
- d/ 18 - LA POSTE : évolution du traitement du courrier.
- d/ 19 - Affaires diverses et questions diverses.

Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- SALLE D'EXPRESSION CORPORELLE : choix des entreprises.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 déléguant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu l'avis consultatif de la Commission d'appel d'offres en date du 12 mars 2010,

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux, passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, a pour objet l'aménagement d'une salle d'expression corporelle au sein du complexe sportif municipal.

Article 2 : Suite à l'analyse des offres et à l'avis consultatif de la CAO, il est décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lot	Libellé	Entreprise	Montant HT
1	Démolition/gros-œuvre	CCTB - 2 rue des Pierres Missigault - BARJOUVILLE	17 626,29 €
2	Charpente bois	BEQUET SAS - BP 74 - 61400 COURGEON	16 998,43 €
3	Menuiserie et bardages métalliques	ALUTECH - ZA d'Hartencourt 28190 SAINT LUPERCE	39 964,00 €
4	Doublage/faux plafonds/menuiseries intérieures	Entreprise PIGERE - 1 bis impasse St Aubin 28300 AMILLY	34 038,55 €
5	Ventilation double-flux	SARL CABARET - 54 rue de Bailleau 28300 LEVES	42 467,69 €
6	Electricité	Société EME - 14 rue des artisans 28630 MORANCEZ	7 625,75 €
7	Peinture	LIZIER peinture - 31 rue Collin d'Harleville 28133 PIERRES	7 128,34 €
8	Revêtements de sols souples	SPORTINGSOLS - Rue du stade - 85250 SAINT-FULGENT	20 551,50 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait à CHAMPHOL, le 15 mars 2010

- PROMOSOFT : contrat de maintenance.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 déléguant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget 2010,

DECIDE

Article 1 : il est décidé le renouvellement du contrat de maintenance entre la Ville de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et la société PROMOSOFT concernant le contrat de maintenance operating system et le contrat de télédiagnostic pour le matériel informatique du service administratif, pour la période du 20/08/2009 au 19/08/2010 au montant de 900,00 € HT.

Fait à CHAMPHOL, le 15 avril 2010

- BEQUET FORMATION : convention pour la formation au permis EB + code.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 délégrant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget 2010,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et l'entreprise BEQUET FORMATION représentée par le responsable de Centre Monsieur Philippe BATARD concernant la formation au permis EB avec code d'un agent de la Commune, pour un montant de 760,00 € TTC.

Fait à CHAMPHOL, le 14 avril 2010

- ANACEJ : convention pour la formation «Concevoir son séminaire d'intégration» - Mme LABBEY.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 délégrant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget 2010,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Ville de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et l'ANACEJ concernant l'inscription de Madame Catherine LABBEY, Conseillère municipale déléguée, au module de formation intitulé « Concevoir son séminaire d'intégration » qui aura lieu le jeudi 6 mai 2010 au FIAP Jean Monnet à Paris, pour un montant de 180 €.

Fait à CHAMPHOL, le 21 avril 2010

- ANACEJ : convention pour la formation «Concevoir son séminaire d'intégration» - Mme FAUVEAU.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 délégrant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget 2010,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Ville de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et l'ANACEJ concernant l'inscription de Madame Laurence FAUVEAU, Directrice des services, au module de formation intitulé « Concevoir son séminaire d'intégration » qui aura lieu le jeudi 6 mai 2010 au FIAP Jean Monnet à Paris, pour un montant de 180 €.

Fait à CHAMPHOL, le 21 avril 2010

- Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 délégrant à Monsieur le Maire le pouvoir de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €,
Vu la nécessité de renouveler cette ligne de trésorerie,
Vu la proposition de la Caisse d'Epargne,

DECIDE

Article 1 : il est décidé le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de **300 000 Euros** auprès de la Caisse d' Epargne, pour une durée d'un **an** au taux d'intérêt **EURIBOR 1 semaine + marge de 0,52%**.
Fait à CHAMPHOL, le 29 avril 2010

- MAPA : acquisition d'un photocopieur.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 délégrant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le nouveau code des marchés publics,
Vu l'avis d'appel à concurrence lancé dans le cadre d'une procédure adaptée,
Vu les offres reçues et analysées,
Vu les crédits inscrits au budget 2010,

DECIDE

Article 1 : il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise DACTYL BURO pour l'acquisition d'un photocopieur multifonction numérique pour un montant de 7 367,00 € HT soit 8 810,93 € TTC pour les services administratifs.

Article 2 : Cette acquisition est accompagnée d'un contrat de maintenance calculé sur le coût de la copie :
copies en noir et blanc 0,004 € HT l'unité

Copies en couleurs 0,042 € HT l'unité.

Fait à CHAMPHOL, le 17 mai 2010

- MAPA : acquisition d'un tracteur équipé d'une coupe de tonte.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 délégrant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le nouveau code des marchés publics,
Vu l'avis d'appel à concurrence lancé dans le cadre d'une procédure adaptée,
Vu les offres reçues et analysées,
Vu les crédits inscrits au budget 2010,

DECIDE

Article 1 : il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise MOLLIER SARL pour l'acquisition d'un tracteur équipé d'une coupe de tonte pour un montant de 39 300,00 € HT soit 47 002,80 € TTC.

Fait à CHAMPHOL, le 19 mai 2010

Monsieur **Christian Gigon** :

« Il me paraît utile de vous préciser que nous avons reçu dernièrement des représentants du Ministère de la Défense (Rennes – Tours – Châteaudun) afin de définir les travaux de dépollution et de non dépollution.

A cette occasion, nous avons remarqué que le site des antennes militaires est en cours de désaffectation (actuellement sur 35 hectares), je vous précise que j'ai indiqué par correspondance à la **MRAI** (Ministère de la Défense) que la commune se positionne afin d'acquérir ce site complémentaire»

« Normalement sauf nouvel imprévu, nous devrions enfin être en possession de l'acte de cession des parcelles classées en Zone N dans les semaines à venir »

A / FINANCES

a/ 1 - Compte Administratif 2009 : Approbation.

Messieurs **Christian GIGON** et **Rémi NOIRE** présentent les différents Comptes Administratifs de la Commune qui sont la copie conforme des informations présentées le 24 février dernier lors du vote du « projet » de **BUDGET 2010**.

a/ 1-1 - Compte Administratif 2009 : Commune.

Section d'investissement :

- Bordereaux de mandats d'une valeur de **1 374 555,44 Euros**
- Bordereaux de titres de recettes d'une valeur de **1 075 132,73 Euros**

Section de fonctionnement :

- Bordereaux de mandats d'une valeur de **1 955 426,32 Euros**
- Bordereaux de titres de recettes d'une valeur de **2 214 688,04 Euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

		Dépenses 2008	Dépenses 2009
Chapitre 10	Dotations, fonds, divers réserves		494,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	180 181,25 €	155 164,14 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	171 012,73 €	151 125,00 €
Opérations	Total des chapitres par opérations	297 584,58 €	1 053 458,07 €
Chapitre 040		35 083,35 €	14 314,23 €
	TOTAL	683 861,91 €	1 374 555,44 €

Recettes

		Recettes 2008	Recettes 2009
Chapitre 10	Dotations	292 032,66 €	387 298,15 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	217 774,73 €	83 633,07 €
Chapitre 16	Emprunts	86,45 €	550 790,24 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		776,83 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements...)	219 472,83 €	52 634,44 €
	TOTAL	729 366,67 €	1 075 132,73 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT = -299 422,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

		Dépenses 2008	Dépenses 2009
Chapitre 011	Charges à caractère général	514 527,67 €	543 710,34 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 043 584,48 €	1 077 742,39 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	208 892 €	205 600,94 €
Chapitre 66	Charges financières	84 248,23 €	75 246,41 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	8 445,26 €	491,80 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements...	219 472,83 €	52 634,44 €
	TOTAL	2 079 171,14 €	1 955 426,32 €

Recettes

		Recettes 2008	Recettes 2009
Chapitre 013	Charges de personnel	13 372,93 €	16 811,00 €
Chapitre 70	Produit des services et des domaines	157 524,79 €	176 042,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 014 636,30 €	1 049 862,40 €
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	836 610,24 €	828 770,18 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	63 441,14 €	81 852,52 €
Chapitre 76	Produits financiers	5,32 €	0 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	169 565,45 €	47 035,71 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre section	35 083,35 €	14 314,23 €
	TOTAL	2 290 239,52 €	2 214 688,04 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT = 259 261,72 €

Le Compte Administratif de la Commune de CHAMPHOL au titre de l'exercice 2009 présente pour les deux sections un déficit de 40 160,99 Euros.

Monsieur **Christian Gigon** :

« En ce qui concerne la section d'investissement – hors le retour de TVA, par exemple le plan de financement (entre autres) du nouveau stade comprend une subvention d'ETAT de 100 000 Euros non perçue en 2009 mais attendue en 2010. »

a/ 1-2 - Compte Administratif 2009 : Caisse des Ecoles.

Le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement = **29 532,30 Euros**
- Recettes de fonctionnement = **28 616,62 Euros**
- **Résultat de l'exercice** = **-915,68 Euros**

A ce résultat de l'exercice 2009, s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2008 reporté de **1 362,48 Euros**.

Le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles de CHAMPHOL au 31 décembre 2009 présente donc un excédent de fonctionnement cumulé de **446,80 Euros**.

Après que Monsieur **Christian GIGON**, Maire, soit sorti de la salle des délibérations, comme le stipule le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur **André TAILLANDIER**, Doyen d'âge du Conseil Municipal, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces Comptes Administratifs 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **VOTE** les Comptes Administratifs 2009 de la Commune de CHAMPHOL, et de la Caisse des Ecoles conformément aux Comptes de Gestion 2009 du Receveur Municipal.
- **ADOpte** les Comptes Administratifs 2009 de la Commune de CHAMPHOL, et de la Caisse des Ecoles incluant les reports des excédents d'investissement et de fonctionnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer les documents précités.

a/ 2 - DECISIONS MODIFICATIVES

a/2 -1 - DECISION MODIFICATIVE : Elévateur.

Vu les crédits prévus à l'opération 01004 (ateliers municipaux) du budget 2010 pour l'acquisition d'un chargeur,

Vu la reprise par le même fournisseur d'un élévateur AGKOMEK acquis en 2004,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Dépense : Article 2158 Fonction 0 Opération 01004	Recette : Chapitre 024
+ 2 034,00 €	+ 2 034,00 €

a/ 2-2 - DECISION MODIFICATIVE : dépôt de garantie - SNUIPP.

Vu le bail commercial conclu avec le SNUIPP pour la location de bureaux aux 1-3 rue Louis Blériot,

Vu l'actualisation du loyer et du dépôt de garantie chaque année à la date anniversaire du bail,

Vu la diminution de l'indice du coût de la construction entre 2008 et 2009 et la nécessité de rembourser la différence pour le dépôt de garantie,

Vu l'absence de crédits à l'article 165 du budget 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 2315 Fonction 4 Opération 01002	Article 165 Fonction 0 Opération OFI
- 32,00 €	+ 32,00 €

a/ 2-3 - DECISION MODIFICATIVE : nouvelle opération « Terrain de pétanque ».

Vu les crédits prévus au budget 2010 pour l'aménagement d'un terrain de pétanque rue du Bois Musquet et inscrits à l'opération 01002 (Terrain de sport),

Vu la nécessité de créer une opération particulière n°10002 intitulée « Terrain de pétanque » pour une meilleure lisibilité du budget,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 2128 Fonction 4 Opération 01002	Article 2128 Fonction 4 Opération 10002	Article 2152 Fonction 8 Opération 9101
- 27 050,00 €	+ 20 470,00 €	+ 6 580,00 €

a/ 2-4 - DECISION MODIFICATIVE : photocopieur.

Vu la nécessité d'acquérir un nouveau photocopieur à la mairie,

Vu l'insuffisance de crédits prévus à l'opération 8902 (mairie),

Vu les crédits disponibles à l'opération 10001 (réhabilitation de la mairie),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 2313 Fonction 0 Opération 10001	Article 2183 Fonction 0 Opération 8902
- 710,00 €	+ 710,00 €

a/ 3 - CONSEIL GENERAL : FDAIC 2010 - Aménagement de sécurité RD 6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC) concernant l'aménagement de sécurité RD6 (sécurisation des rues de Saint-Prest, La Moufle, La Barillette) à hauteur de 46 000 € pour une dépense subventionnable HT maximum de 115 000 €.

Monsieur **Christian Gigon** :

« Je vous indique que suite aux divers relevés des terrains par le cabinet GERNEZ, Jacky STIVES rédige le dossier de consultation des entreprises pour un appel d'offres obligatoire en septembre prochain. »

a/ 4 - CONSEIL GENERAL : FDAIC 2010 - Accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC) concernant la rénovation de la mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (mise en place d'un ascenseur et d'une rampe d'accès pour le rez-de-chaussée) à hauteur de 6 000 € pour une dépense subventionnable HT maximum de 15 000 €.

Une présentation, sous la conduite de l'équipe d'architecte retenue, du projet de requalification de la Mairie se déroulera avant les vacances d'été.

a/ 5 - PREFECTURE : indemnité de gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire préfectorale n°2010-04-00027 du 6 avril 2010 concernant les indemnités de gardiennage des églises communales. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 471,87 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

a/ 6 - CIMETIERE : conversion d'une concession en cave-urne.

Vu la concession accordée à la Famille JUMENTIER en 1992 pour cinquante années au cimetière communal (emplacement NA 44),

Vu la demande de Monsieur Fabien JUMENTIER sollicitant la conversion de ladite concession (vide) en cave-urne,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la demande de Monsieur JUMENTIER pour convertir la concession en cave-urne,
 - **DECIDE** de proratiser les années de concession déjà passées et de les déduire de la nouvelle concession pour une cave-urne.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

a/ 7 - RESTAURANT SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2010-2011.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2006 instituant une nouvelle facturation des repas au restaurant scolaire au forfait et selon 5 périodes,

Vu le découpage de l'année scolaire 2010-2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2010-2011 selon le tableau ci-annexé.
-

a/ 8 - ETUDE SURVEILLEE : Tarifs année scolaire 2010-2011.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2006 instituant une nouvelle facturation de l'étude surveillée par périodes,

Vu le découpage de l'année scolaire 2010-2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la tarification de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2010-2011 selon le tableau ci-annexé.
-

a/ 9 - TRESORERIE DE CHARTRES BANLIEUE : indemnité de gestion du receveur.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2006, fixant l'indemnité de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique et financière allouée au comptable à 100 % du montant officiel,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-215 du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 12 novembre 1982, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, textes relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor par les Collectivités Territoriales,

Vu le départ à la retraite de Monsieur Bernard GAUTHIER, Trésorier de Chartres Banlieue,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer l'indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 à Monsieur **GAUTHIER Bernard**, sur la base d'un taux de **100 %**. Le montant de cette indemnité est calculé au prorata du temps passé conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.215 du 2 mars 1982 soit **357,98 €**.
-

a/ 10 - CONSEIL GENERAL : produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales des établissements exceptionnels d'Eure et loir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 18 mai 2010 concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de **2 703,99 €** (rôles 2009) + **169,11 €** (rôles 2006 à 2008) au titre du produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales des établissements exceptionnels d'Eure et Loir.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - Etablissement de la liste préparatoire relative au Jury d'assises.

En application des dispositions relatives au jury d'assises suite à l'arrêté préfectoral n°2010-0327 du 1er avril 2010, relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure-et-Loir pour l'année 2011, le nombre de jurés à désigner pour l'ensemble du département d'Eure-et-Loir est fixé à 324, soit un juré pour 1 300 habitants.

Il appartient au Conseil Municipal de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté précité : 9 noms devront donc être désignés au sein de la Commune de Champhol.

Monsieur **Christian GIGON**, Maire, sollicite Monsieur **Erik BAUDRY**, benjamin de l'assemblée, afin de procéder au tirage des numéros d'ordre en rapport avec la liste électorale de la commune.

Le Conseil Municipal, en séance publique, prend acte de ce tirage désignant 9 électeurs de la commune (électeurs ayant obligatoirement atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile, soit les personnes nées en 1987 ou avant) :

Madame **DUCHESNE épouse GASPAR Béatrice**, née le 22 octobre 1965 à CHARTRES (28) domiciliée 6 rue de Saint-Prest à CHAMPHOL,

Madame **BERNARD épouse RAMSAMY Annick**, née le 1^{er} février 1961 à CHARTRES (28) domiciliée 18 rue de la Varenne à CHAMPHOL,

Madame **NAIN épouse LE BAIL Raymonde**, née le 30 avril 1950 à CHAMPHOL (28) domiciliée 25 Grande rue à CHAMPHOL,

Mademoiselle **CORROY Stéphanie**, née le 18 avril 1980 à CHARTRES (28) domiciliée 14 rue du Bois Musquet à CHAMPHOL,

Mademoiselle **SAVINIEN HOFFMANN Estelle**, née le 20 septembre 1982 à PITHIVIERS (45) domiciliée 23 Grande rue à CHAMPHOL,

Monsieur **LOCHON Pascal**, né le 30 novembre 1961 à CHARTRES (28) domicilié 12 rue des Jannetières à CHAMPHOL,

Madame **LEGRAS épouse CHESNOY Solange**, née le 23 avril 1938 à BLOIS (41) domiciliée 88 rue Charles Péguy à CHAMPHOL,

Monsieur **THUELIN Eric**, né le 15 octobre 1971 à MONTLUCON (03) domicilié 6 rue de la Marche à CHAMPHOL,

Madame **THERON épouse MICHELIS Corinne**, née le 12 juin 1965 à SAINT-NAZAIRE (30) à domiciliée 20 rue Charles Péguy à CHAMPHOL,

b/ 2 - Réussites à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite de Madame Adeline COGNEAU et de Mademoiselle Marine BOUDAN à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.

« Le Conseil Municipal félicite ces employés féminins de la commune pour cette réussite. »

b/ 3 - Création d'un poste de Rédacteur.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la nécessité de créer un emploi de Rédacteur suite au recrutement d'un agent en mutation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi de Rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

« Poste ouvert uniquement pour quelques semaines avant la transposition en « Attaché stagiaire » de l'employée concernée ».

b/ 4 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la nécessité de créer un emploi d' Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, en raison de la réussite à l'examen professionnel d'un Agent,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d' Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

b/ 5 - Tableau des effectifs.

Liste des emplois	Emplois Créés		Emplois pourvus		Emplois Vacants	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Attaché territorial	0	2	0	1	0	1
Rédacteur territorial	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	2	0	1	0	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Agent de Maîtrise Principal	0	1	0	1	0	0
Agent de Maîtrise	0	2	0	1	0	1
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	18	0	17	1	1
Gardien (police municipale)	0	1	0	1	0	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Auxiliaire de Puériculture	0	1	0	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	1	0	0	0	1
TOTAL AGENTS PERMANENTS	1	39	0	30	1	9

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs concernant les agents permanents au 1^{er} juin 2010.

b/ 6 - ACCUEILS DE LOISIRS : prime pour les Directeurs.

Vu l'ouverture d'un Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans pour la période du 5 juillet au 30 juillet 2010,

Vu la nécessité de doter chaque centre d'un Directeur,

Vu la responsabilité d'encadrement d'un Accueil de loisirs de moins de 60 enfants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une prime d'encadrement pour les Directeurs des Accueils de Loisirs sans hébergement pour un montant de **230 Euros**.

b/ 7 - ACCUEILS DE LOISIRS: création de postes d'animateurs.

b/ 7-1 ACCUEIL DE LOISIRS - ILOT BLEU : création d'un poste d'animateur.

Vu l'organisation de l'accueil de loisirs « Ilot Bleu » pour le mois de juillet,

Vu la nécessité de recruter 1 animateur en contrat pour besoin occasionnel,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la création d'un emploi occasionnel d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er au 31 juillet 2010.
 - **DECIDE** que la rémunération est fixée en fonction des qualifications de l'animateur.
 - **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
-

b/ 7-2 ACCUEIL DE LOISIRS - LA MIHOUE : création de postes d'animateurs.

Vu l'organisation de l'Accueil de loisirs « La Mihoue » pour le mois de juillet,

Vu la nécessité de recruter 3 animateurs en contrat pour besoin occasionnel,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la création de 3 emplois occasionnels d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er au 31 juillet 2010.
 - **DECIDE** que la rémunération est fixée en fonction des qualifications de l'animateur.
 - **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter 3 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
-

b/ 8 - Création d'emplois en Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 créant le nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI),

Vu la possibilité de proposer un Contrat Unique d'Insertion (CUI) aux personnes éligibles,

Vu le budget 2010,

Vu les besoins du service,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer la convention entre la Commune et Pôle emploi pour le recrutement en CUI de trois personnes répondant aux critères d'éligibilité.
-

b/ 9 - Demande de départ à la retraite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Madame **Christiane DELARUE**, Adjoint Technique 2^{ème} classe, en date du 10 mai 2010, demandant son droit à la retraite à compter du **18 novembre 2010**.

b/ 10 - Recrutement d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame Paula **GOMES** en tant qu'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juillet 2010 au service Restauration scolaire.

b/ 11 - Mariage : Karine BERTHEREAU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mariage de Mademoiselle Karine **BERTHEREAU** (Adjoint technique à l'école maternelle) et de Monsieur Frédéric **TROUSSEREAU** le samedi 22 mai 2010.

b/ 12 - Mariage : Monique DAVID.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mariage de Mademoiselle Monique **DAVID** (Adjoint technique à l'école primaire et dans les salles) et de Monsieur André **BOST** le samedi 19 juin 2010.

b/ 13 -Frais de déplacement des Agents territoriaux.

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévus à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévu à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le dispositif juridique applicable aux frais de déplacement des agents communaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser des indemnités kilométriques en fonction des barèmes en vigueur pour le personnel de la commune utilisant un véhicule personnel pour les besoins du service,

Catégories de Véhicule	Jusqu'à 2000 km par an	de 2001 à 10 000 km par an	au-delà de 10 000 km par an
5 CV et moins	0,25	0,31	0,18
de 6 à 7 CV	0,32	0,39	0,23
8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant, pour les besoins du service, une motocyclette, un vélomoteur lui appartenant sont fixés comme suit :

- - **Motocyclette** (cylindrée supérieure à 125 cm³) : **0,12 euro**
- - **Vélomoteur** (cylindrée de 50 à 125 cm³) : **0,09 euro**

- **DECIDE** de verser une indemnité forfaitaire en fonction des barèmes en vigueur pour le personnel de la commune ayant eu des frais de repas lors de déplacements pour les besoins du service :

	PARIS	PROVINCE
Indemnité de repas	15,25 euros	15,25 euros
Indemnité de nuitée	60,00 euros	60,00 euros

- **DECIDE** de rembourser au réel les frais annexes (utilisation des parcs de stationnement, péages d'autoroute, de taxi, de véhicule de location...) que le personnel de la commune aurait eu du fait de l'utilisation d'un véhicule personnel ou communal pour les besoins du service. L'Agent doit produire les pièces justificatives nécessaires au remboursement.
- **DECIDE** de rembourser aux frais réels (au départ résidence administrative) l'utilisation de taxi, de véhicule de location, les billets de train et/ou de métro et/ou bus que le personnel de la commune aurait eu pour les besoins du service. L'Agent doit produire les pièces justificatives nécessaires au remboursement.
- **DECIDE** d'appliquer ensuite les tarifs selon les barèmes révisés et selon les modalités de la présente délibération.

b/ 14 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Vu la délibération n°2010-09 du Conseil municipal en date du 24 février 2010 décidant la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Vu la réunion de la Commission Insertion, handicap et jeunesse du 20 avril 2010 approuvant le projet de mise en place du Conseil Municipal des Jeunes,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le projet de mise en place du Conseil Municipal des Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Madame **Catherine LABBEY** présente le dossier complet du projet de conseil municipal des jeunes ainsi que les premières réunions de travail avec les classes de l'école « **La Mihoue** ».

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - CONSEIL GENERAL : convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien - aménagement de sécurité RD6.

Vu la délibération n°2009-163 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 sollicitant le Conseil Général pour une subvention au titre du FDAIC concernant l'aménagement de sécurité du carrefour de la RD 6 avec les rues de la Moufle et de la Barillette,

Vu la convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien concernant l'aménagement de sécurité du carrefour de la RD 6 avec les rues de la Moufle et de la Barillette,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 2 - CONSEIL GENERAL : déclassements de routes départementales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 16 mars 2010 concernant le déclassement des routes départementales :

- Portion de la RD 105 rue de Chartres, rue de la Mairie, Grande Rue, entre les PR.8.195 et 9.080 (dans l'état actuel).
 - La RD 105/3 rue des Vauventriers, rue de l'Eglise et la RD 339/16, Rue Saint Denis, Rue de la Plisse (dans les mois à venir)
-

Si pour la RD 105 , la commune validera le transfert , il est impossible d'accepter le transfert des RD 105.3 et 339.16 sans une remise à niveau de la couche de roulement.

c/ 3 - CONSEIL GENERAL : état de l'ouvrage d'art rue de Chartres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 10 mars 2010 concernant l'état de l'ouvrage d'art Rue de Chartres.

La rénovation de cet ouvrage n'a pas été retenue au budget 2010.

c/ 4 - PREFECTURE : dérogation de survol à basse altitude.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'arrêté préfectoral n°28/10/10 du 28 avril 2010 concernant l'autorisation de survol à basse altitude par la Société TRANS HELICOPTERE SERVICE sur le Département afin d'effectuer des prises de vues aériennes du réseau Ferré de France pour une période de 6 mois à compter du 3 mai 2010 à l'exception des dimanches et jours fériés.

c/ 5 - TERRAIN DE PETANQUE : convention de mise à disposition.

Vu l'aménagement d'un terrain de pétanque au 17 bis rue du Bois Musquet ouvert à tous,

Vu la demande émanant de l'association de pétanque de Champhol de pouvoir disposer de ce terrain pour des compétitions,

Vu la nécessité d'établir une convention de mise à disposition temporaire du terrain de pétanque avec cette association afin d'en réglementer l'utilisation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition temporaire du terrain de pétanque entre la Commune et l'Association de pétanque de Champhol (convention annexée au compte-rendu),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur **Christian GIGON** : *« Ce terrain est ouvert à tous les champholois et mis à disposition de l'Association les jours de compétition ».*

c/ 7 - PREFECTURE : réserve communale de sécurité civile.

Vu le courrier de la Préfecture en date du 23 octobre 2008 suite à une circulaire en date du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile,

Vu l'information faite lors du conseil municipal du 26 novembre 2008,

Vu la nécessité de se positionner sur la création ou non d'une réserve communale de sécurité civile,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer une réserve communale de sécurité civile sur le territoire de la Commune composée des **membres du conseil municipal**.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 1 - FEU DE SAINT JEAN : Contrat d'engagement pour l'animation musicale.

Vu la décision des membres de la Commission Animation d'organiser un feu de Saint Jean,

Vu la proposition de Monsieur **Jean-Pierre MENAGER**, pour l'animation musicale de la Fête de Saint Jean au tarif de 340 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre Monsieur **Jean-Pierre MENAGER**, Animateur et la Commune de CHAMPHOL concernant l'animation musicale le 25 juin 2010 pour un montant de 340 Euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 2 - REPAS DES AÎNES : contrat d'engagement pour l'animation.

Vu l'organisation du repas des Aînés le 17 octobre 2010,

Vu la proposition de Monsieur **Jean-Pierre MENAGER** pour l'animation musicale du repas des Aînés au tarif de 340 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre Monsieur Jean-Pierre MENAGER et la Commune de CHAMPHOL concernant l'animation musicale pour le repas des Aînés le dimanche 17 octobre 2010 pour un montant de 340 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 3 - LES JEUDIS CULTURELS : contrat d'engagement pour un concert - AURORE OROR.

Vu la décision des membres de la Commission Culture de mettre en place un spectacle pour les habitants de la Commune,

Vu la proposition du duo AURORE OROR pour l'organisation d'un concert au tarif de 1 000 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre le duo AURORE OROR (Iris TOROSSIAN et Karen KHOCHAFIAN) et la Commune de CHAMPHOL concernant la représentation pour un concert le 20 mai 2010 à l'Eglise de Champhol pour un montant de 1 000 euros TTC.
 - **ACCEPTÉ** le remboursement des frais de transport pour un montant de 66,50 euros.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 4 - LES JEUDIS CULTURELS : contrat d'engagement pour un concert - SWING 42.

Vu la décision des membres de la Commission Culture de mettre en place un spectacle pour les habitants de la Commune,

Vu la proposition de l'Association « SWING 42 » pour l'organisation d'un concert de jazz au tarif de 300 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre l'Association « SWING 42 » et la Commune de CHAMPHOL concernant la représentation pour un concert le 10 juin 2010 à l'Espace Jean Moulin pour un montant de 300 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 5 - Collectif sur la réforme des retraites : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre préférentiel.

Vu le courrier émanant du Collectif sur la réforme des retraites sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à un tarif préférentiel pour le **mardi 1^{er} juin 2010** afin d'organiser une réunion,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à un tarif préférentiel soit 100 € la mise à disposition de **l'Espace Jean Moulin le 1^{er} juin 2010** au Collectif sur la réforme des retraites pour l'organisation d'une réunion.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 6 - Collectif des Sans Papiers : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

Vu le courrier émanant du Collectif des Sans Papiers sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux le samedi 13 novembre 2010 afin d'organiser une réunion,

Vu le nombre de communes dans l'agglomération chartraine (7 communes),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre **exceptionnel** d'octroyer à titre gracieux la mise à disposition de **l'Espace Jean Moulin le 13 novembre 2010** au Collectif des Sans Papiers pour l'organisation d'une réunion.
 - **PRECISE** que cette disposition à titre gracieux ne pourra se renouveler avant l'exercice 2017.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 7 - Banquet Marceau : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

Le Banquet Marceau, rendez-vous républicain depuis plus de cinquante ans en Eure et Loir, n'a plus été organisé depuis une dizaine d'années.

A la demande d'Elus républicains, la ville de Champhol a été sollicitée pour accueillir cette manifestation, il est utile de préciser que la dernière en date s'est déroulée en l'Espace Jean Moulin sous la présidence de Feu Monsieur **Raymond Forni**, Président de l'Assemblée Nationale,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre **exceptionnel** d'octroyer à titre gracieux la mise à disposition de **l'Espace Jean Moulin** un mardi soir à la fin de l'année 2010 pour l'organisation du Banquet Marceau,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 8 - Association « Les Papillons Blancs » : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre préférentiel.

Vu le courrier émanant de l'Association « Les Papillons Blancs » en date du 12 avril 2010 sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à un tarif préférentiel pour le vendredi 22 octobre 2010 afin d'organiser une soirée à thème concernant la protection juridique,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre **exceptionnel** d'octroyer à un tarif préférentiel soit 100 € la mise à disposition de **l'Espace Jean Moulin** le 22 octobre 2010 à l'Association « Les Papillons Blancs » pour l'organisation d'une soirée à thème concernant la protection juridique.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 9 - Exposition vivante sur les énergies.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une exposition « vivante » proposée par le Conseil Général d'Eure et Loir sur les énergies les 14 et 15 juin 2010 à la salle des Champs Brizards.

Les 8 classes de l'école « La Mihoue » (sauf CM2) participeront à cette manifestation durant les deux jours.

Elle sera ouverte au public le mardi 15 juin de 18h30 à 20h30.

d/ 10 - Village de la sécurité routière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation du « Village de la sécurité routière » à la Halle des Sports du 31 mai au 4 juin 2010.

De nombreux pôles d'activités seront proposés aux enfants des écoles du département lundi, mardi, jeudi et vendredi ; aux clubs sportifs champholois et aux adultes le mercredi.

L'inauguration se tiendra le lundi 31 mai 2010 à 10 heures 30 à la Halle des sports de Champhol.

Cette manifestation de la « **Sécurité Routière** » n'engendre pas de dépenses pour la Commune de Champhol , hors le verre non alcoolisée de l'amitié du 31 mai à 12 heures 15 .

d/ 11 - Concours des Maisons fleuries 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal conformément à l'avis du bureau municipal, de l'organisation du concours 2010 des maisons et appartements (balcons visibles sur rue) fleuris situés sur la Commune de CHAMPHOL.

Un jury de professionnels et d'élus circulera dans les rues de la Commune, les résidents des six premières propriétés classées recevront un « bon d'achat » de la part du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'octroyer pour les résidents classés au concours « Maisons Fleuries » dans un magasin de bricolage ou de jardinerie dans l'agglomération chartraine un bon d'achat de :

Pour les Particuliers :

- 60 €uros pour le premier prix
- 50 €uros pour le deuxième prix
- 40 €uros pour le troisième prix
- 30 €uros pour le quatrième prix

Pour les appartements locatifs :

- 40 €uros pour le premier prix
 - 30 €uros pour le deuxième prix
-

Monsieur le Maire rappelle que le classement des propriétés proposées par la commune est de la compétence unique du jury départemental composé par le Comité départemental du tourisme du CONSEIL GENERAL d'E&L.

d/ 12 - Hommage à Madame VIOLETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur et Madame VIOLETTE Daniel pour les marques de sympathie lors des obsèques de leur maman Madame Denise VIOLETTE.

d/ 13 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements.

d/ 13-1 - collecte du 11 février 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par l' Etablissement Français du Sang (EFS) site de Chartres pour le concours apporté par la Commune lors de la collecte organisée le 11 février 2010 qui a permis d'accueillir 49 donateurs.

d/ 13-2 - collecte du 28 avril 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par l' Etablissement Français du Sang (EFS) site de Chartres pour le concours apporté par la Commune lors de la collecte organisée le 28 avril 2010 qui a permis d'accueillir 42 donateurs.

d/ 14 - ASPTT CHARTRES : remerciements - Semi-marathon de Chartres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'ASPTT de Chartres pour l'aide apportée par les services communaux lors du semi marathon de Chartres le week-end du 28 mars 2010.

d/ 15 - ADAMEL : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'A.D.A.M.E.L. (*Association des anciens maires d'E&L*) pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal pour son Conseil d'Administration du 10 mai 2010.

d/ 15 - TRESORERIE de CHARTRES BANLIEUE : départ à la retraite de Monsieur Bernard GAUTHIER, Trésorier Principal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Monsieur Bernard GAUTHIER, Trésorier Principal en date du 24 février 2010 concernant son départ à la retraite à compter 31 juillet 2010 et de son remplacement par Monsieur Jacques CASTELL à compter du 1^{er} août 2010.

Le Conseil municipal et les services administratifs de Champhol tiennent à remercier Monsieur GAUTHIER Bernard pour sa grande disponibilité dans son action de conseil.

d/ 16 - INSEE : enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'INSEE en date du 13 avril 2010 concernant le passage de Madame GUILLAUME Nathalie, enquêtrice de l'INSEE, entre le 10 mai et le 26 juin 2010 concernant une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

d/ 17 - AGENCE REGIONALE DE SANTE : création.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'**ARS** en date du 27 avril 2010 concernant la création de l'**Agence Régionale de Santé** du Centre (ARS) depuis le 1^{er} avril 2010.

d/ 18 - LA POSTE : évolution du traitement du courrier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du communiqué de La Poste concernant la nouvelle organisation suite à l'évolution du traitement du courrier en Eure-et-Loir.

Le Conseil ne peut que constater ce nouveau traitement du courrier qui induit une distribution plus tard sur la commune (aujourd'hui le courrier d'E&L est trié à BOIS d'ARCY – Yvelines - au lieu de Mainvilliers)

Nous sommes loin du Grenelle de l'Environnement !!!

d/ 19 - Affaires diverses et questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole aux délégués des différents syndicats pour un résumé des différentes réunions intervenues depuis la dernière réunion du conseil municipal et remercie ensuite les conseillers et indique qu'une réunion pourrait être organisé avant les vacances en cas d'obligation

La séance est levée à 23h50, le 26 mai 2010.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Janine LAMIRAULT.

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les **Adjoint**s, Mesdames et Messieurs les **Conseillers délégués**,
Mesdames et Messieurs les **Conseillers** :